



## Harcèlement arrêt maladie act chirurgicale

Par **Daviddu16**, le **27/01/2016** à **13:16**

Bonjour ,

Je me permets de vous tourner vers vous pour mon problème qui me ronge la vie ...

Je suis actuellement en cdi dans une entreprise depuis 7ans et présent dans celle ci depuis 11 ans ...

La société fut racheté mais les responsables sont toujours les mêmes et là est le soucie ...

Je dois faire une coloscopie et déjà on m'a pourri et forcer à poser une journée de congés pour le rendez vous avec l anesthésiste ... Voilà que dans 2 jours je passe l intervention donc j'ai rappelé à mon responsable que je n'étais pas là vendredi et tout de suite sa réaction à était de dire qu'il n'était pas au courant car je n'avais pas fait de papier d'absence 7 jours au préalable ... Je lui ai répondu que pour cette act je ne pouvais pas prévoir par écrit cette absence , car si je me trouvais malade à cet date ( qui lui avait été signifié oralement ) l'intervention ne pourrais pas être faite ...

Maintenant le patron me fait comprendre qu'avec ces absences on ne peut pas compter sur moi et que ça pénalise l'entreprise et que si ça continu ça sera la porte illico ...

Le problème est que ( nouveau ) le patron écoute mon responsable qui c'est mis dans la tête de me détruire avant son départ en retraite dans 6 mois ...

J'ai passé un entretien annuel médiocre comme quoi je prenais le dessus de mon collègue ( arrivé depuis 1 an ) alors que cela n'est pas vrai et aussi avancé par ce dernier ... Lui et moi sommes victimes de ce responsable ( moi depuis 11 ans ) et j'ai déjà eu des arrêts maladie à cause de cette personne ( tension élevée 20 ) et j'ai également un suivit par la médecine du travail et mon généraliste ...

Je suis complétement détruit que l'on croit aux mensonges de ce responsable et moi qui n'attendait que son départ bah je suis bien servi vu la tournure des événements ...

Merci de me dire ce que vous en pensez

Par **P.M.**, le **27/01/2016** à **13:45**

Bonjour,

Pour la journée d'absence, cela ne vous empêchait quand même pas de poser votre congé en respectant le délai de prévenance car si vous aviez été malade, vous auriez vraisemblablement été en arrêt ou en mentionnant que c'était sous réserve que l'intervention puisse se réaliser...

Pour les autres problèmes, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du

Personnel s'il y en a dans l'entreprise et éventuellement de demander un examen auprès du Médecin du travail...

Par **Daviddu16**, le **27/01/2016** à **13:58**

Merci pour votre réponse !

Oui je l'avais signifié oralement surtout lors du rdv avec l'anesthésiste ... Donc ils étaient bien au courant ... Et non nous n'avons pas de responsable du personnel et la médecine du travail est au courant ...

Par **P.M.**, le **27/01/2016** à **15:26**

Pour qu'il ne puisse pas dire qu'il n'était pas au courant, le mieux est de tout faire par écrit...  
J'ai parlé de Représentants du Personnel...